

ORGANISATION D'UNE RENCONTRE

Applicable sur toutes les compétitions organisées par la Ligue et par tous les Districts (décision du Comité de Direction du 17 août 2021).

AVANT MATCH

Port du masque dans le stade

Les lieux dans lesquels le Pass Sanitaire est demandé sont exemptés d'obligation du port du masque. En revanche, les collectivités locales ou autorités préfectorales peuvent être amenées à imposer le port du masque au regard de la situation sanitaire.

Zone vestiaires

- Isoler, si possible, la zone vestiaire de la zone de passage des spectateurs.
- Durée du passage aux vestiaires et interactions limitées.
- Arrivée au stade pas plus de 2 heures avant le coup d'envoi pour les acteurs du jeu (joueurs, staff et arbitres).
- Le délégué et l'observateur des arbitres devront présenter un Pass Sanitaire.
- Le remplissage de la FMJ s'effectuera après désinfection des mains.

Contrôle des équipements

L'arbitre effectue le contrôle des équipements à l'extérieur (pas dans les vestiaires) et en dehors d'une zone de rassemblement.

Bancs de touche

Les bancs de touche ne doivent être occupés que par les joueurs et le staff technique. Pour le staff médical, des bancs doivent être installés en bord de terrain.

MATCH

Protocole d'entrée sur le terrain

- Les arbitres rentrent en premier sur le terrain, seuls, suit l'équipe visiteuse et en dernier lieu l'équipe recevante.
- La cérémonie de salutation entre joueurs, arbitres et entraîneurs est supprimée.
- Le croisement et la poignée de mains entre joueurs et arbitres sont également supprimés.
- Les coups d'envoi fictifs sont supprimés.

Accueil du public

Le Gouvernement a validé l'accueil du public dans les stades à la condition de mettre en oeuvre le Pass Sanitaire dans les conditions précisées sur la fiche « Pass Sanitaire ».

- ✓ ERP clôturé avec un accès exclusivement réservé à l'accès des spectateurs venant assister à la rencontre
- ✗ Les équipements dont les accès sont habituellement non contrôlés

APRES MATCH

Dispositifs d'hygiène

- Prévoir un plan de nettoyage, de désinfection et d'aération des différents espaces, et notamment des vestiaires.
- S'assurer de la mise à disposition d'agents nettoyants adaptés au lavage des mains.

BUVETTE

Protocole HCR

- Les buvettes sont autorisées sous réserve du respect des règles applicables aux bars.
- Présentation du Pass Sanitaire
 - Distanciation et mise à disposition de gel hydroalcoolique
 - Boissons individuelles

Scannez ou cliquez

Cliquez ici

